

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 14 (1964)
Heft: 4

Artikel: Un inconnu : le scribe de l'alliance de 1243 entre Berne et Fribourg
Autor: Joho, Jean-Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISZELLEN MÉLANGES

UN INCONNU: LE SCRIBE DE L'ALLIANCE DE 1243 ENTRE BERNE ET FRIBOURG

Par JEAN-JACQUES JOHO

Les documents

Le 20 novembre 1243, à Morat, les bourgeois de Berne et de Fribourg conclurent un traité d'alliance. Abstraction faite de deux alliances plus anciennes, dont l'existence nous est signalée seulement par des confirmations ultérieures, il s'agit là du premier document de ce genre connu sur le territoire de la Suisse¹. La charte qui en fait foi est une charte partie, c'est-à-dire que le texte a été inscrit deux fois sur un parchemin qui a été ensuite coupé en deux, de manière que chacune des parties contractantes en ait un exemplaire. L'exemplaire établi pour les Bernois est conservé; nous possédons ainsi une partie du document original, dont l'écriture est la même que celle d'un acte de 1244 par lequel Aymon II, sire de Montagny, vend son alleu de Mettlen². Il y a donc au moins deux documents rédigés par le même scribe.

L'écriture de ce scribe se reconnaît facilement. Elle est serrée, raide et droite; les traits sont courts, réduits généralement à la forme la plus rudimentaire. Le *s*, qui ressemble à un crochet et ne descend guère au-dessous de la ligne, est spécialement caractéristique. De plus, le scribe n'est pas très habile; il oublie des lettres ou des mots, il met des signes d'abréviation superflus.

¹ J. J. JOHO, *Histoire des relations entre Berne et Fribourg jusqu'en 1308*, thèse lettres Berne, 1955, p. 58 et 70—71. Cf. *Etudes suisses d'histoire générale*, X, 1952, p. 180 et s.

² Montagny, ruine de château près de Montagny-les-Monts (district de la Broye, Fribourg). Mettlen, village du district de la Singine, dans le même canton. Cf. appendice. Il ne semble pas qu'il y ait d'autres textes de la même main aux archives suivantes: Etat de Berne, Etat de Fribourg, communes de Berne, Morat, Payerne et Avenches. Peut-être en trouverait-on encore aux Archives cantonales vaudoises et aux archives de Turin.

Les deux documents sont scellés de la même manière. On remarque que l'exemplaire bernois de l'alliance de 1243, seul conservé, porte les sceaux de Berne et de Fribourg. L'acte de 1244 est scellé par Aymon de Montagny et par la ville de Fribourg. En outre, sur le sceau fribourgeois de l'alliance, les armoiries manquent du traditionnel anneau; cette omission était de règle dans les sceaux de Fribourg jusqu'au milieu du XIII^e siècle³.

A cette époque, il était encore assez rare que les villes établissent leurs propres documents et y apposent leur sceau. Ainsi, à Fribourg, on connaît à peine une demi-douzaine d'exemples antérieurs à 1243 où le sceau de la *communitas burgensium* a été utilisé. En Suisse, les villes qui dépendaient des ducs de Zähringen ne semblent avoir obtenu le droit de scellement qu'après 1218, les autres plus tard encore⁴. Quant aux sires de Montagny, ils disposaient de leur propre sceau depuis 1229 au moins; d'autres familles féodales pouvaient également sceller leurs actes, mais en général elles sollicitaient le sceau d'une ville ou d'un dignitaire ecclésiastique pour leur conférer une authenticité accrue⁵. On voit par l'acte de vente de 1244 que le sire Aymon de Montagny avait demandé le sceau de Fribourg.

Qui était le scribe?

Les deux documents que nous examinons ici ne donnent aucun renseignement direct sur le scribe qui les a rédigés. D'ailleurs, les documents de cette époque évitaient de nommer leur scribe ou, lorsque celui-ci figurait parmi les témoins, souvent en queue de liste, avec un titre tel que *magister*, il était rarement désigné expressément comme l'agent chargé de la rédaction⁶. Notre scribe n'était pas un notaire au sens étroit du terme, car le notariat ne s'était alors pas encore implanté dans le pays. Pour la même raison, il ne devait pas être un clerc de l'officialité épiscopale⁷. On ne saurait davantage admettre qu'il ait été au service d'un haut dignitaire laïque comme l'était par exemple Frédéric, scribe des comtes de Kibourg. Était-il alors un greffier municipal, *scriba ville*, au sens que l'on donnait à ce mot

³ A. KOCHER, *Die Besiegelung der Freiburger Urkunden im XIII. Jahrhundert*, thèse lettres Fribourg, 1935, p. 21. L'anneau manque également sur le sceau d'un document fribourgeois non daté (*Fontes rerum bernensium*, Berne 1877—1908, II, p. 229; JOHO, *Histoire des relations*, note 299), qui semble avoir été rédigé peu avant 1256.

⁴ KOCHER, 16 et s. H. RENNEFAHRT, *Zum Urkundswesen in heute bernischem Gebiet und dessen Nachbarschaft während des Mittelalters*, dans *Archiv des Hist. Vereins Bern*, XLIV (1958), p. 13, 37.

⁵ KOCHER, p. 45.

⁶ RENNEFAHRT, p. 11—12 et 55.

⁷ F. ELSENER, *Notare und Stadtschreiber. Zur Geschichte des schweizerischen Notariats*, Cologne 1962, p. 10 et s. F. WIGGER, *Die Anfänge des öffentlichen Notariats in der Westschweiz*, thèse lettres Fribourg, 1951, p. 1 et 124. J. P. GRABER, *Histoire du notariat dans le canton de Neuchâtel*, thèse droit Zurich, 1957, p. 50.

dans quelques villes suisses dès le milieu du XIII^e siècle? Mais la charte de franchises de Berne comme celle de Fribourg ne citent pas de fonctionnaire de ce genre; à Berne, un *notarius* communal n'est attesté que depuis 1257, tandis qu'à Fribourg (et nous verrons que notre scribe était probablement fribourgeois), il faut attendre la seconde moitié du XIV^e siècle pour trouver un *scriptor ville*⁸. Or, nous savons que dans plusieurs cas, à Thoune par exemple, l'office de greffier pouvait être assumé par un clerc, le curé par exemple, ou par le maître d'école, *magister*, *scolasticus* ou *scholaris*. En 1208, déjà, Conrad de Fribourg et Bourcard de Berne, *scolares*, sont témoins d'un arbitrage de l'évêque de Lausanne. *Petrus magister* de Fribourg, qui était en même temps prêtre de Villars-sur-Glâne, et que l'on trouve mentionné plusieurs fois de 1225 à 1239, écrivit de sa main en tout cas deux chartes. Vers le milieu du siècle, Henri, *scolasticus* de Berne, a certainement rédigé des documents pour la chancellerie communale⁹. On peut donc supposer que le scribe de 1243 était maître d'école, mais il n'est pas impossible non plus qu'un moine, de Hauterive par exemple, se soit chargé occasionnellement des écritures de la ville; ce serait d'autant plus vraisemblable que Fribourg a été intimement liée, dès ses origines, à l'abbaye de Hauterive, dont le sceau était très fréquemment sollicité pour valider des actes. En outre, le greffier appelé au service d'une ville n'était pas nécessairement un bourgeois; il pouvait fort bien être un étranger, dont le savoir inspirait confiance et qui pouvait travailler aussi pour le compte d'autres «employeurs»¹⁰.

Notre scribe a rédigé ses deux documents en latin, comme ce fut l'usage pour la quasi totalité des documents fribourgeois du XIII^e siècle; cependant, quelques indices révèlent une assez nette influence de la langue française. Au début de l'alliance de 1243, la forme *recongnoverunt* rappelle la forme d'ancien français *congnostre*. Dans l'acte de vente de 1244, reproduit partiellement en appendice, on trouve plusieurs autres indices de ce genre. Le scribe y latinise Rheinfelden en *Renocampo*; il écrit *Volcheswile*, *Volhusen*, pour Wolgiswil, Wolhusen; mais surtout, il utilise une formule en français, *leaus et bun verent* (loyal et bon garant).

Le mot *werent* ou *guerent* était fréquemment utilisé dans les documents latins de l'époque¹¹, même dans les pays de langue allemande. Toutefois, on remarquera ici l'orthographe *verent* et la présence des deux adjectifs français. On trouve des expressions analogues, notamment, dans l'acte de vente

⁸ RENNEFAHRT, p. 24, 38, 54. Cependant, un «notaire de Fribourg» apparaît dans deux documents de 1249 et 1276, cf. P. J. GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg 1923, nos 475 et 678.

⁹ RENNEFAHRT, p. 44, 54—55. JOHO, *Histoire des relations*, p. 53. M. DE DIESBACH, *Regeste fribourgeois*, dans *Archives soc. hist. Fribourg*, X (1912), p. 50, 68. GUMY, n° 373. Archives d'Etat, Fribourg, Pont 66a.

¹⁰ KOCHER, p. 39 et s. E. BREITER, *Die Schaffhauser Stadtschreiber*, thèse droit Zurich, 1962, p. 29, 47.

¹¹ *Fontes rerum bern.*, II, passim. *Mémorial de Fribourg*, IV, p. 105, etc.

de Pont-en-Ogoz en 1231 (*werenz de pais*)¹², dans des documents en français de la fin du siècle (*bons werens et leaus*)¹³, mais surtout dans le cartulaire du Chapitre de Lausanne¹⁴, dont l'auteur, Conon d'Estavayer, est mort en 1243 ou 1244.

Notre scribe a donc inséré quelques mots français dans son texte latin. Était-ce à défaut d'un terme latin suffisamment précis? Mais les mots ou les formes latinisées ne manquent pas: *verentor*, *guerentia*, et notre scribe pouvait adopter une tournure analogue à celle qu'emploie le comte de Neuchâtel dans un acte d'inféodation de 1228 pour des Fribourgeois: *iusti et veraces guerentes*¹⁵. S'il a choisi la langue française, c'est bien plutôt, semble-t-il, parce que «ce texte est écrit *par* ou *pour* des gens qui parlent habituellement la langue vulgaire à laquelle des emprunts sont faits»¹⁶. Le scribe a-t-il voulu ainsi se faire mieux comprendre de ses lecteurs, est-ce pour eux qu'il a choisi une expression française? Cela ne doit pas être le cas en l'occurrence, car l'élément germanique domine dans cet acte de vente: La destinataire est Berthe de Rheinfelden, épouse de Rodolphe de Wolgiswil; le vendeur, Aymon de Montagny, a agi sur le conseil de trois nobles, Marcuard de Wolhusen, Werner de Kien et Conon de Jegenstorf; parmi les témoins, on trouve plusieurs autres noms allemands; de plus, l'objet de la vente est à Mettlen. Dès lors, il ne reste plus qu'une hypothèse, c'est que le document a été rédigé *par* une personne parlant habituellement la langue française. Les divers indices que nous avons recueillis montrent, tout au moins, que le scribe possédait cette langue au point d'en être influencé dans sa manière d'écrire le latin et d'orthographier les noms propres. Assez maladroit, il aura choisi, au moment d'écrire «leaus et bun verent», la tournure française qui se présentait naturellement à son esprit, sans trop se soucier de l'unité de son texte¹⁷.

D'ailleurs, les influences romandes étaient certainement prédominantes à Fribourg au XIII^e siècle. Sans nous étendre sur ce point, auquel on pourrait consacrer une étude particulière¹⁸, ajoutons quelques mots à propos de deux familles avec lesquelles notre scribe a certainement été en rapports, les Montagny et les Englisberg.

¹² JOHO, «Contribution à l'histoire des premiers Englisberg», dans *Revue suisse d'hist.*, 6 (1956), p. 20. Pont-en-Ogoz, ancien château du district de Gruyère.

¹³ Aux archives d'Etat de Neuchâtel; cité ici d'après F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Paris 1881—1902, IX, col. 683.

¹⁴ *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, Mém. et doc. de la Suisse romande*, 4^e s., III, 1948, p. 112, 114, 119, etc. Cf. F. RÜEGG, «Conrad de Maggenberg», dans *Freib. Gesch.blätter*, 1957—1958, p. 172.

¹⁵ Archives d'Etat, Fribourg, anciennes terres 1, publié dans *Soloth. Wochenblatt*, 1828, p. 506.

¹⁶ Lettre de M. Ch. Roth, bibliothécaire à Lausanne, du 24 septembre 1953.

¹⁷ M. S. Heinimann, professeur d'ancien français à l'Université de Berne, opine également pour un scribe de langue française (communication écrite du 5 octobre 1953). Voir appendice.

¹⁸ Ce travail, qui pourrait s'intituler «Les origines chrétiennes et romandes de Fribourg», est en préparation.

Dès leur apparition dans les documents, au XII^e siècle, les sires de Montagny sont en rapports avec les couvents de Hauterive et de Payerne et avec l'évêque de Lausanne, plus tard aussi avec Berne et Fribourg. Leurs chartes présentent de nombreux traits français, soit dans l'orthographe des noms allemands, soit par l'insertion de mots français dans le texte latin¹⁹. Aymon II, qui chargea notre scribe de rédiger l'acte de 1244, était à la tête de deux seigneuries, celle de Montagny et celle de Belp²⁰; il avait donc pris pied des deux côtés de la frontière linguistique. Bourgeois de Berne, il semble avoir été, dans sa jeunesse, soumis à des influences allemandes d'autant plus fortes que sa mère était une dame de Wolhusen. Toutefois, le centre de gravité de ses domaines était Montagny, dont il porta toujours le nom. Aymon semble avoir eu une ou deux épouses romandes; dès le milieu du siècle, il adopta une politique nettement savoyarde²¹.

Lorsque fut conclue l'alliance de 1243, l'avoyer de Fribourg était Conrad d'Englisberg. Comme je l'ai montré dans un autre travail²², cette famille avait également un caractère romand très marqué. En outre, les sires de Montagny ont eu des rapports étroits avec ceux d'Englisberg. En 1237, Aymon I^{er} de Montagny inféode à Guillaume d'Englisberg, frère de l'avoyer Conrad, ses biens de Planfayon et de Bonnefontaine. Cet acte, qui n'est malheureusement connu que par une copie du XIV^e siècle, est peut-être aussi l'œuvre de notre scribe; il présente certaines analogies de langue avec le document de vente de 1244 et portait aussi le sceau de Fribourg et du sire de Montagny²³. Depuis lors, Guillaume d'Englisberg accompagne souvent les Montagny et s'associe, notamment, à leur politique savoyarde. Le 12 mars 1244, à Fribourg²⁴, il atteste un acte d'Aymon II qui n'est pas rédigé par le même scribe que le document de vente de Mettlen, établi pourtant le même jour dans la même ville.

Le fait que le scribe de l'alliance Berne-Fribourg était de langue française et qu'il a rédigé l'acte de vente de Mettlen permet de conclure qu'il était fribourgeois au sens large de ce terme, c'est-à-dire qu'il venait de Fribourg ou de ses environs.

¹⁹ *Fontes rerum bern.*, II, p. 42, 83, 243, 515. F. BRULHART, «*La seigneurie de Montagny*», dans *Annales frib.*, XIII (1925), p. 124 s., 128 s. P. DE ZÜRICH, *Les origines de Fribourg, Mém. et doc. de la Suisse romande*, XII (1924), p. 272 s. J. K. SEITZ, «*Die Johanniter-Priester-Komturei Freiburg i. Ü.*» dans *Freib. Gesch.blätter*, XVIII (1911), p. 5.

²⁰ Belp, près de Berne. La ruine du château, connue sous le nom de Hohburg, se voit encore au-dessus du village.

²¹ BRULHART, p. 133 et s. *Fontes rerum bern.*, II, p. 201 (cf. original aux Archives d'Etat, Berne, Interlaken 1239 II 10).

²² JOHO, «*Contribution à l'histoire des Englisberg*», p. 19. Nous ne parlons ici que de la branche fribourgeoise, dont le château se trouvait près de Granges-Paccot, au nord de Fribourg.

²³ JOHO, «*Contribution*», p. 21.

²⁴ *Fontes rerum bern.*, II, p. 257 et 390. Pour la date du premier document, cf. original aux Archives d'Etat, Berne, Interlaken 1244 mars 12—17.

Dans l'alliance de 1243, il y a une clause prévoyant que si les deux villes se font la guerre, elles devront, après la paix, réunir leurs délégués, et celle qui aura lésé l'autre devra rendre tout ce qu'elle a pris *de alterius pecunia capitali*²⁵. Comment traduire ces deux derniers mots?

Comme nous le verrons plus loin, les alliances de l'époque parlent toujours d'une restitution et non d'un dédommagement en argent; il faut donc écarter, pour celle de 1243, l'interprétation donnée par certains historiens, qui traduisent «remplacer en argent»; d'ailleurs, une telle traduction est une impossibilité grammaticale²⁶.

Une autre explication, assez séduisante, a été proposée par H. Rennefahrt²⁷, qui traduit *pecunia capitali* par «bétail». N'est-ce pas, en effet, du bétail qu'on volait de préférence dans les guerres entre Berne et Fribourg au moyen âge? En 1331, les troupeaux du Forst appartenant aux Bernois sont volés par les Fribourgeois installés à Gümmenen; lors de la guerre de Laupen, les Bernois attaquent la ville de Fribourg et *namen einen roube und triben den den stalden haruf*²⁸. N'est-il donc pas plausible d'admettre que les alliances du XIII^e siècle, notamment celle de 1243, prévoient déjà de tels raptus?

Cette interprétation semble corroborée par certains dictionnaires²⁹, qui admettent le sens de bétail pour *pecunia* comme pour *capitale*. En écrivant *capitale*, le scribe de langue française aura peut-être pensé au mot *chédal* qui était utilisé dans le sens de bétail (cheptel)³⁰. Quant au double terme de *pecunia capitali*, il semble être «eine Häufung, der der heutige bäuerliche Ausdruck *Viehware* genau entspricht: Vieh bedeutet dem Bauern auch schon das Wort *Ware*»³¹.

Remarquons toutefois que les documents bernois et fribourgeois du

²⁵ JOHO, *Histoire des relations*, p. 76.

²⁶ W. OECHSLI, *Quellenbuch zur Schweizergeschichte*, Zurich 1893, vol. II, p. 193. H. STRAHM, «Der älteste schweizerische Bundesbrief», dans *Berner Zeitschr. für Gesch. und Heimatkunde*, 1944, p. 36. De même, les traductions fribourgeoises de l'alliance, qui donnent *Hauptgut*, ne sont pas claires (Archives d'Etat, Fribourg, Traités et contrats 347; législation 41, f. 5 v).

²⁷ *Sammlung schweizerischer Rechtsquellen. Das Stadtrecht von Bern*, III, Aarau 1945, p. 553.

²⁸ Il s'agit très probablement de bétail. Le Stalden mentionné ici devait être un chemin de la rive droite, à Fribourg, par lequel on montait pour aller à Berne. Le Forst est compris entre l'Aar, la Sarine et la Singine; Gümmenen était un passage fortifié de la Sarine (district de Laupen). Cf. C. JUSTINGER, *Berner-Chronik*, Berne 1871, p. 63, 98. D. SCHILLING: *Berner-Chronik, Archiv des Hist. Vereins Bern*, XIII (1893), p. 480.

²⁹ C. DUCANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Paris 1840—1851, vol. II, col. 139 et V, col. 167. W. VON WARTBURG, *Franz. etymolog. Wörterbuch*, Leipzig-Berlin 1940, vol. II, art. *capitalis*.

³⁰ L. GRANGIER, *Glossaire fribourgeois*, Fribourg 1864, p. 48. Doyen BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande, Mém. et doc. de la Suisse romande*, XXI, 1866, p. 74.

³¹ Lettre de H. Rennefahrt, professeur, du 3 février 1953.

XIII^e siècle n'utilisent guère *pecunia* et *capitale* dans le sens de bétail, mais se servent généralement d'autres mots, le plus souvent *animalia*, parfois aussi *pecudes* ou *peccora*³². D'ailleurs, les dictionnaires cités admettent que les deux mots peuvent avoir un sens beaucoup plus large et n'excluent pas d'autres significations: pour *pecunia*, la monnaie ou les biens en général; pour *capitale* ou *chédal*, le capital, le matériel nécessaire à une exploitation agricole, les biens en général ou la principale partie d'entre eux. C'est d'ailleurs le sens de *biens en général*, *Güter*, qui a été retenu par d'anciens interpréteurs³³.

Consultons encore une fois les documents de l'époque, et nous verrons que le butin de guerre pouvait effectivement être très varié. Si les alliances de 1271 entre Berne et Fribourg et de 1294 entre Fribourg et Morat se bornent à reprendre le mot de *capitali*, employé cette fois seul, l'alliance de 1245 entre Fribourg et Morat prévoyait déjà la restitution de tout ce qui avait été pris pendant la guerre, sauf les comestibles³⁴. Les traités de paix conclus entre Berne et Fribourg en 1294 et 1295 nous apprennent que l'on se volait de l'argent, des vivres, des vêtements, des chevaux, des marchandises, etc.³⁵. C'est que les conflits de l'époque dégénéraient souvent en pillage de domaines agricoles et en brigandage de grand chemin. Au XIII^e siècle, les batailles rangées suivies de pillage, comme celle de Laupen, sont relativement rares. En outre, les contestations territoriales entre Berne et Fribourg n'existent pas encore. Pendant les hostilités, on envahit les terres de l'ennemi pour les ravager, non pour les occuper; si l'on enlève un château, c'est pour le détruire et se retirer ensuite, non pour y laisser une garnison. On ignore donc la guerre de position³⁶. La guerre économique n'en est que plus intense, et au lieu de se disputer des provinces, on cherche à ruiner l'adversaire en lui prenant tout ce qui peut contribuer à sa prospérité et à sa défense. «Da der Krieg als eine Art der Rechtsverfolgung, des Prozesses, galt und der Raub im Krieg als eine Art Pfändung betrachtet wurde, so war der Raub im Krieg etwas selbstverständliches.»³⁷

On voit donc que la guerre médiévale, avec ses pillages, ses coups de main, ses embuscades, offrait des possibilités très étendues. Notre scribe

³² *Sammlung schweizerischer Rechtsquellen. Das Stadtrecht von Bern*, I, Aarau 1902, p. 8 *Fontes rerum bern.*, II, p. 252 et 347. *Recueil diplomatique Fribourg*, 1839, vol. I, p. 40, 46. et passim.

³³ *Recueil diplom.*, I, 106. J. SCHNEUWLY, *Dictionnaire du vieux langage*, p. 64 (aux Archives d'Etat de Fribourg, date: vers 1860). J. L. ENGEL, *Friburgbuch*, p. 4—5 et 13 (aux Archives d'Etat de Berne, date: 1645).

³⁴ *Recueil diplom.* I, p. 15, 106, 148. Déjà en 1240, lors de la guerre de Lausanne, à laquelle prirent part des soldats de Berne et de Morat, et qui dut toucher indirectement aussi Fribourg, *insultus, incendia, dampna ... vix possent enumerari* à la suite des combats de rues que le *Cartulaire* a brièvement racontés (*Cartulaire de Lausanne*, 1948, p. 61; JOHO, *Histoire des relations*, p. 66—67).

³⁵ JOHO, *Histoire des relations*, p. 132—134.

³⁶ *Ibidem*, p. 51—52. JUSTINGER, p. 92.

³⁷ Lettre de H. Rennefahrt, professeur, du 30 janvier 1953.

savait ce que signifiait la guerre; celle que se livraient alors l'évêque Jean et les comtes de Savoie, et qui ébranlait tout le diocèse, n'était pas terminée, et le souvenir des durs combats de Lausanne était encore tout proche. Il est donc difficile d'admettre que l'alliance de 1243 n'ait prévu que les vols de bétail ou de tel objet déterminé, à l'exclusion de tout autre. Toutefois, une restriction s'impose. Nous venons de voir que Berne et Fribourg ne cherchaient pas à s'arracher des territoires; en outre, c'est à dessein que le scribe de 1243 n'a pas utilisé le terme général de *bona* ou *possessiones*, mais celui de *pecunia capitali*. Comment expliquer ce choix, sinon par l'intention de n'inclure dans le traité que les biens meubles? «En effet, ni *pecunia*, ni *capitale* ne contiennent l'idée d'immobilier. En revanche, *capitale* rend aussi bien l'idée de *choses, objets matériels*, que celle de *bétail*³⁸.»

Il reste à voir quel est le rôle grammatical que ces deux mots jouent dans la phrase. *Capitali* est-il l'adjectif de *pecunia*? Dans ce cas, il faudrait traduire «les biens meubles principaux, l'essentiel des biens», ce qui n'aurait pas un sens très précis. Or, nous venons de voir que d'autres alliances utilisent le mot *capitale* seul, donc le substantif. Avons-nous donc affaire, dans le texte de 1243, à deux substantifs juxtaposés? Cela pourrait s'expliquer par une inadvertance du scribe (qui en a commis d'autres) et qui aurait oublié, soit de lier les deux mots par une conjonction (*et, sive*), soit d'en biffer un pour donner la préférence à l'autre.

Dès lors, ce passage de l'alliance de 1243 semble pouvoir être traduit de la manière suivante:

«... les villes réuniront leurs délégués, ... et celle qui a lésé l'autre est tenue de lui restituer tous les biens meubles qu'elle lui a pris, de quelque manière que ce soit³⁹.»

Appendice

Aymon, *dominus de Muntannie*⁴⁰, vend à dame Berthe de *Renocampo*, épouse de Rodolphe de *Volcheswile*⁴¹, toutes ses possessions allodiales de *Methelon*⁴². De cette vente, Aymon doit être *leaus et bun verent* envers Berthe. Il a été conseillé par son oncle, Marcuard de *Volhusen*⁴³, par Werner

³⁸ Lettre de Maurice Bossard, du 25 septembre 1953. VON WARTBURG, art. *capitalis*. M. Bossard, collaborateur du professeur von Wartburg, a bien voulu examiner ce problème avec M. L. Junod, professeur à l'Université de Lausanne.

³⁹ JOHO, *Histoire des relations*, p. 76.

⁴⁰ Aymon II de Montagny.

⁴¹ Wolgiswil, ancien château près du Gotteron, à l'est de Fribourg (district de la Singine). *Renocampo* = Rheinfelden.

⁴² Mettlen, village du district de la Singine, canton de Fribourg.

⁴³ Marcuard III de Wolhusen (district de Sursee, Lucerne), aussi appelé *de Rotenburg*, était procureur impérial de la Petite Bourgogne (Suisse occidentale).

de *Chyeno*⁴⁴ et Conon de Jegenstorf, sa mère Gepa approuvant aussi cette vente. Aymon a atteint sa majorité, comme l'attestent Werner de *Chyno*⁴⁴ et Henri de *Mildes*⁴⁵.

Témoins: M. de *Volhusen*, Werner de *Chyene*⁴⁴, Conon de Jegenstorf et Guillaume de *Rupe*⁴⁶, nobles; C. *advocatus* de Fribourg et son frère Guillaume⁴⁷, Guillaume de *Vilar*⁴⁸, Guillaume de Hattenberg⁴⁹, Ulrich de *Metelon*⁵⁰, chevaliers; Conon et A. et H., frères, de *Ricasperc*⁵¹, Albert de *Ultra Jur*⁵², P. de *Granzeta*⁵³, P. de *Sestinges*⁵⁴, R. ...*zi*⁵⁵, P. de *Graneles*⁵⁶, C. fils du *scultetus*⁵⁷, N.⁵⁸ et Guillaume, frères, de *Volcheswile*, et d'autres.

Fait à Fribourg, en mars 1243, à la St-Grégoire, 2^e indiction (soit le 12 mars 1244). Sceaux annoncés d'Aymon et de la communauté des bourgeois de Fribourg (conservés). Original aux Archives d'Etat de Fribourg, Maigrauge XIX 1. Publié dans *Fontes rerum bern.*, II, 247.

En 1260, Berthe de Wolgiswil céda cet alleu au couvent de la Maigrauge⁵⁹, ce qui explique que l'acte de 1244 soit conservé dans le fonds *Maigrauge* des Archives d'Etat de Fribourg.

⁴⁴ Kien, ancien château près du hameau de Kien, district de Frutigen (Berne).

⁴⁵ Middel, district de la Glâne, ancienne seigneurie.

⁴⁶ La Roche, district de Gruyère, ancien château.

⁴⁷ Conrad III d'Englisberg, avoyer de Fribourg, et son frère Guillaume I^{er}.

⁴⁸ Villars-sur-Glâne près de Fribourg.

⁴⁹ Hattenberg, ancien château sur le Gotteron près de Fribourg.

⁵⁰ Mettlen, ancien château près du village de Mettlen.

⁵¹ Riggisberg (district de Seftigen, Berne), Albert et Hugo de. Célèbre famille fribourgeoise.

⁵² De Joux ou d'Outrejoux, famille fribourgeoise. Cet endroit est difficile à identifier.

⁵³ Grangettes, district de la Glâne, ancien château.

⁵⁴ Seftigen (Berne).

⁵⁵ Le début du mot est illisible. L'éditeur du document dans les *Fontes rerum bern.* a lu *Mizi*.

⁵⁶ Grenilles (district de la Sarine, Fribourg), Pierre de.

⁵⁷ Conrad IV d'Englisberg, fils de l'avoyer.

⁵⁸ Nicolas de Wolgiswil.

⁵⁹ *Fontes rerum bern.*, II, p. 497.